## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE N° 046-18 AC PORTANT AUTORISATION DE LA TENUE D'UN GRAND RASSEMBLEMENT DENOMME « LES 24 HEURES DE L'INSA DE LYON - EDITION 2018 » DU 18 MAI AU 20 MAI 2018, SIS RUE DES SPORTS - DOMAINE SCIENTIFIQUE DE LA DOUA A VILLEURBANNE

affaire suivie par Thierry MAIRE

le maire de Villeurbanne,

Vu le code général des collectivités territoriale, notamment son article L 2212-2;

Vu le code la sécurité intérieure, notamment son article L 211-2 ;

Vu l'arrêté du 7 novembre 2006 fixant le référentiel national relatif aux dispositifs prévisionnels de secours ;

Vu le décret n° 97-646 du 31 mai 1997 relatif à la mise en œuvre de service d'ordre par les organisateurs de manifestations sportives, récréatives ou culturelles à but lucratif;

**Vu** le décret n°95-260 du 8 mars 1995 relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (C.C.D.S.A) modifié par le décret n°97-645 du 31 mai 1997 ;

Vu l'arrêté n° 037-18 AC du 15 mars 2018 portant autorisation d'un tir d'artifices de divertissement par l'« association des 24 heures de l'INSA de Lyon », le 20 mai 2018 sur le terrain de sport, sis rue des Sports à Villeurbanne ;

Vu l'arrêté n° 038-18 ERP du 15 mars 2018 portant autorisation d'ouverture au public d'une manifestation exceptionnelle dénommée « concert plein air - 24 heures INSA Lyon –édition 2018 » du 18 mai au 20 mai 2018, sis rue des sports - domaine scientifique de la Doua à Villeurbanne ;

Vu le dossier de sécurité en date du 02 mars 2018 déposé par M. Arthur Saunier, président de l'association des « 24 heures de l'Insa Lyon », en vue de l'organisation d'une manifestation exceptionnelle dénommée « 24 Heures de l'Insa de Lyon – édition 2018 », se déroulant du 18 mai au 20 mai 2018 ;

Vu l'avis favorable de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité en formation « grands rassemblements » du Rhône réunie en commission plénière le 23 avril 2018 ;

Considérant que les éléments présentés par l'organisateur dans le dossier de sécurité permettent d'apprécier pleinement l'importance de la manifestation ;

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ ET DE LA PRÉVENTION

SERVICE SECURITE CIVILE URBAINE

hôtel de ville place lazare goujon métro gratte-ciel 69601 villeurbanne cedex téléphone 04 78 03 69 40 télécopie 04 72 65 80 64

adresse postale
hôtel de ville
bp 5051
69601 villeurbanne cedex
en rappelant le service
concerné